



EH/JFS/CS

# COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture  
N°-216701698-20231207-23\_01347-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2023  
Date de réception préfecture : 12/12/2023

## Extrait des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du jeudi 07 décembre 2023 à 18h30 Salle du Conseil - « Maison Commune »

*Conseillers élus* : 23

*Conseillers en fonction* : 21

*Conseillers présents* : 17

*Conseillers représentés* : 4

*Date de convocation* : 1<sup>er</sup> décembre 2023

*Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire*

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. François LAEUFER, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSÉ, M. Philippe SCHILLING

Absents excusés avec pouvoir : Mme Paola DI MICHELE, pouvoir à Mme Sabrina KIMMICH  
Mme Géraldine FURST, pouvoir à Mme Agnès GUILLAUME  
Mme Carole METZ, pouvoir à Mme Michèle NAVE  
M. Alain VOLTZENLOGEL, pouvoir à M. Richard VOLTZENLOGEL

### Objet : Convention avec la société ORANGE pour la mise en souterrain des réseaux Rue de Weitbruch

M. le Maire informe qu'un projet d'aménagement de la place centrale du village, incluant le parvis de l'église protestante et la rue de Weitbruch sera entrepris par la Communauté de Communes en 2024. Ce projet prévoit l'aménagement paysager de la parcelle propriété de la commune et la création de 10 places de stationnement (dont 1 PMR) devant cette parcelle, entre le restaurant et la boucherie. Une quinzaine d'autres places de stationnement seront aménagées Rue de Weitbruch entre le n° 3 et le n° 12.

Une partie du projet concerne « éclairage public » et sera financé par la commune. La commune devra prendre également à sa charge les travaux de mise en souterrain des réseaux. Dans ce cadre, la société ORANGE propose une convention jointe en annexe relative à l'opération de mise en souterrain de ses réseaux au début de la rue de Weitbruch. Le coût des travaux est de 2 999.51 € net.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire et M. Jacky NOLETTA, Premier Adjoint au Maire*

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention jointe en annexe avec la société ORANGE pour la mise en souterrain des réseaux Rue de Weitbruch,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à engager toutes les dépenses nécessaires.

Les crédits seront inscrits au BP 2024

Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Sous-Préfecture le 11 décembre 2023

Publiée ou notifiée le 11 décembre 2023

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,  
Eric HOFFSTETTER



La secrétaire,  
Michèle NAVE